Documentation Technique du Dispositif de Control Parental des Produits Smartphones et Tablettes de Honor

Table des matières

Introduction3
Chapitre 1 - Présentation du terminal et du dispositif de contrôle parental
Chapitre 2 - Les caractéristiques essentielles et les fonctionnalités techniques du contrôle parental proposé par Honor4
2.1. Les caractéristiques essentielles et fonctionnalités de Family Link4
2.2 Activation du dispositif de contrôle parental5
2.2.1. Etape Préparatoire - Création éventuelle des Comptes Google pour le Parent et pour l'Enfant, s'ils n'existent pas encore5
2.2.2. Etape Préparatoire - Ajouter ou retirer un Parent au « Groupe Familial »5
2.2.3. Activation du dispositif de control parental pour l'Enfant de moins de 15 ans6
2.2.4. Activation du dispositif de control parental pour l'Enfant entre 15 et 18 ans 11
2.2.5 Activation du contrôle parental sur les appareils sur lesquels vous accédez à l'écran d'accueil pour la première fois12
2.3 Gestion de l'installation des applications14
2.3.1. Installation des applications via Google Play Store
2.3.2. Installation des applications via Honor App Market
2.4. Gestion de l'usage de l'application après son installation
2.4.1. Activer ou désactiver les notifications Family Link17
2.4.2. Limitation des applications18
2.4.3. Filtrage personnalisé de contenu pour certaines Applications
2.5. Suivi de l'activité et Localisation Géographique20
2.51. Rapports d'activité
2.5.2. Suivi des applications20
2.5.3. Localisation de l'Appareil20
2.6. Confidentialité et Protection des données20
2.6.1. Traitement des données personnelles de l'Enfant
2.6.2. Fonctionnalités de Family Link relatives à la protection des données21
2.6.2.5. Contrôle des permissions accordées aux Applications
2.6.2.6. Contrôle des contacts autorisés23
2.7. Comment dépanner le dispositif de contrôle parental23
2.8. Mise à jour et maintenance des applications23

2.9. Suppression ou désactivation de du Contrôle Parental23
Chapitre 3 – Informations sur les risques et les mesures préventives liés à l'utilisation de dispositifs d'accès à l'internet par des mineurs27
3.1. Le guide sur le harcèlement en ligne27
3.1.1. Qu'est-ce que le harcèlement en ligne ?27
3.1.2. Comment prévenir le harcèlement en ligne ?
3.1.3. Comment réagir face au harcèlement en ligne ?
3.1.4. Que dit la loi sur le harcèlement en ligne ?32
3.1.5. Les ressources et soutiens32
3.2. Le guide sur les pratiques addictives en ligne33
3.2.1. Qu'est-ce que l'addiction en ligne ?33
3.2.2. Identifier les différentes formes d'addiction en ligne et leurs risques
3.2.3. Comment prévenir l'addiction en ligne ?34
3.2.4. Prévenir l'addiction en ligne avec Google Family Link
3.2.5. Comment réagir face aux pratiques addictives en ligne ?
3.2.6. Stratégies de gestion
3.2.6. Stratégies de gestion363.2.7. Aides et ressources37
3.2.6. Stratégies de gestion 36 3.2.7. Aides et ressources 37 3.3. Le guide sur l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés 38
 3.2.6. Stratégies de gestion
3.2.6. Stratégies de gestion 30 3.2.7. Aides et ressources 31 3.3. Le guide sur l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés 31 3.3.1. Qu'est-ce qu'un contenu inapproprié ? 31 3.3.2. Pourquoi est-ce un problème ? 31
3.2.6. Stratégies de gestion 3 3.2.7. Aides et ressources 3 3.3. Le guide sur l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés 3 3.3.1. Qu'est-ce qu'un contenu inapproprié ? 3 3.3.2. Pourquoi est-ce un problème ? 3 3.3.3. Comment prévenir l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés ? 3
3.2.6. Stratégies de gestion 3 3.2.7. Aides et ressources 3 3.3. Le guide sur l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés 3 3.3.1. Qu'est-ce qu'un contenu inapproprié ? 3 3.3.2. Pourquoi est-ce un problème ? 3 3.3.3. Comment prévenir l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés ? 3 3.3.4. Ressources et assistance 40
3.2.6. Stratégies de gestion 3.1 3.2.7. Aides et ressources 3.2 3.3. Le guide sur l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés 3.3 3.3.1. Qu'est-ce qu'un contenu inapproprié ? 3.4 3.3.2. Pourquoi est-ce un problème ? 3.4 3.3.3. Comment prévenir l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés ? 3.4 3.3.4. Ressources et assistance 40 3.4. Le guide sur la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran 47
3.2.6. Stratégies de gestion 30 3.2.7. Aides et ressources 31 3.3. Le guide sur l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés 32 3.3.1. Qu'est-ce qu'un contenu inapproprié ? 38 3.3.2. Pourquoi est-ce un problème ? 38 3.3.3. Comment prévenir l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés ? 39 3.3.4. Ressources et assistance 40 3.4. Le guide sur la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran 47 3.4.1. Qu'est ce que la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran ? 47
3.2.6. Stratégies de gestion 36 3.2.7. Aides et ressources 37 3.3. Le guide sur l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés 38 3.3.1. Qu'est-ce qu'un contenu inapproprié ? 38 3.3.2. Pourquoi est-ce un problème ? 38 3.3.3. Comment prévenir l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés ? 38 3.3.4. Ressources et assistance 40 3.4. Le guide sur la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran 47 3.4.1. Qu'est ce que la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran ? 47 3.4.2. Quels sont les impacts d'une surexposition ou d'une exposition précoce ? 47
 3.2.6. Stratégies de gestion
3.2.6. Stratégies de gestion 30 3.2.7. Aides et ressources 31 3.3. Le guide sur l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés 32 3.3. Le guide sur l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés 33 3.3.1. Qu'est-ce qu'un contenu inapproprié ? 34 3.3.2. Pourquoi est-ce un problème ? 34 3.3.3. Comment prévenir l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés ? 35 3.3.4. Ressources et assistance 40 3.4. Le guide sur la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran 47 3.4.1. Qu'est ce que la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran ? 47 3.4.2. Quels sont les impacts d'une surexposition ou d'une exposition précoce ? 47 3.4.3. Quels sont les moyens pour prévenir la surexposition ou l'exposition précoce ? 47
3.2.6. Stratégies de gestion 30 3.2.7. Aides et ressources 31 3.2.7. Aides et ressources 31 3.3.1. Qu'est-ce qu'un contenu inapproprié ? 32 3.3.1. Qu'est-ce qu'un contenu inapproprié ? 32 3.3.2. Pourquoi est-ce un problème ? 32 3.3.3. Comment prévenir l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés ? 32 3.3.4. Ressources et assistance 40 3.4. Le guide sur la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran 47 3.4.1. Qu'est ce que la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran ? 47 3.4.2. Quels sont les impacts d'une surexposition ou d'une exposition précoce ? 47 3.4.3. Quels sont les moyens pour prévenir la surexposition ou l'exposition précoce ? 47 3.4.4. Ressources et solutions 43

Introduction

En application de la loin° 2022-300 du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet, le décret n°2023-588 du 13 juillet 2023 vient préciser et encadrer les fonctionnalités et caractéristiques du dispositif de contrôle parental ainsi que les missions confiées à l'AFNR. A partir du 13 juillet 2024, tous les équipements terminaux (smartphone, ordinateur, tablette...) mis sur le marché en France, devront être équipés d'un dispositif de contrôle parental accessible et gratuit.

L'engagement de Honor à se conformer aux nouvelles exigences légales traduit sa volonté de promouvoir un environnement numérique sain et responsable pour les jeunes utilisateurs. Afin d'améliorer la protection des mineurs face au risque d'exposition aux contenus violents, illicites, inadaptés, Honor fait le choix de permettre à ses utilisateurs d'accéder gratuitement à l'application **Family Link** développé par Google. Family Link dispose d'un large panel de fonctionnalités offrant la possibilité aux parents de :

- contrôler et surveiller l'installation des applications proposées par des boutiques d'applications logicielles ;
- contrôler et surveiller l'accès au contenu des applications installées, et restreindre cette utilisation s'ils le jugent nécessaire ;
- gérer le temps passé devant l'écran, contrôler l'activité de l'enfant pour garantir une utilisation sûre et adaptée à son âge, et plus encore.

Vous trouvez également dans ce document des informations concernant les risques et les mesures de prévention liées à l'utilisation par les mineurs des dispositifs d'accès à l'internet.

Chapitre 1 - Présentation du terminal et du dispositif de contrôle parental

Pour mieux protéger les mineurs et les aider à développer de bonnes habitudes et pratiques lorsqu'ils utilisent des applications connectées à Internet, le dispositif de contrôle parental "Family Link" est offert pour tous les smartphones et tablettes de la marque "Honor" dotés du système d'exploitation Magic OS 7.1 ou d'une version plus récente, qui sont dénommés ci-dessous comme un « **Appareil** ».

Attention : Pour tout ancien produit Honor doté d'un système d'exploitation Magic OS d'une version plus ancienne que version 7.1, il est nécessaire de mettre à jour en priorité le système d'exploitation avant que le dispositif de contrôle parental ne soit intégré. Il est demandé au Parent de contrôler toutes les étapes du premier démarrage et de s'assurer de mettre à jour le système Magic OS,

→ cliquer sur « Paramètres »



- → cliquer « Système & mises à jour » et puis
- ➔ cliquer « Mise à jour logicielle »

Pour ces anciens modèles de l'Appareil, le Parent souhaitant créer un lien de contrôle parental est invité, avant de remettre effectivement l'Appareil à l'Enfant, de procéder à démarches cidessous :

- ➔ En cas d'absence de compte Google existant, le parent peut créer son propre compte et celui de l'Enfant (c.f. 2.2.1. ci-dessous), et puis ;
- ➔ de se référer aux procédures du point 2.2.4. décrites ci-dessous en vue d'installer Family Link et de créer le lien de contrôle Parent-Enfant.

Chapitre 2 - Les caractéristiques essentielles et les fonctionnalités techniques du contrôle parental proposé par Honor

La gestion et la surveillance des activités numériques des enfants sont des sujets majeurs aujourd'hui ; afin de permettre aux enfants de se développer normalement et sainement, il est essentiel pour les parents de superviser ces activités.

Honor propose dès la première mise en service, ou à tout moment, la possibilité d'installer le dispositif de contrôle parental proposé par Family Link.

Il est toutefois important de noter que les Appareils Honor disposent de deux principales plateformes de téléchargement d'applications : Google Play Store et Honor App Market.

Dans ce contexte, afin d'assurer une gestion efficace de l'utilisation des Appareils par les mineurs, il est crucial pour **Vous** (le Parent) de comprendre les caractéristiques et fonctionnalités techniques du dispositif de contrôle parental proposé par Honor, notamment les capacités de Family Link.

2.1. Les caractéristiques essentielles et fonctionnalités de Family Link

L'Enfant mineur fera partie du votre « **Groupe Familial** » Google, vous permettant de partager des services Google avec lui et jusqu'à quatre autres membres de la famille.

En apparence, le compte Google que vous aurez créé pour votre enfant est semblable au vôtre, il a alors accès aux produits et services Google, y compris certains services non conçus ou adaptés pour les enfants.

Votre enfant pourra :

- Poser des questions, se connecter à internet, effectuer des recherches avec l'Assistant Google, Chrome, ou la recherche Google ;
- Communiquer avec d'autres utilisateurs par le biais de Gmail, SMS, appels vidéo, ...
- Télécharger, acheter et utiliser des applications, des musiques, des films, des jeux ...

Toutefois, l'accès à ces applications et contenus peut-être efficacement restreint et limité par la mise en œuvre de l'application Family Link de Google, en suivant les explications et conseils figurant dans le présent document, ainsi que les explications plus détaillées figurant sur le site web de Google à l'adresse :

2.2 Activation du dispositif de contrôle parental

2.2.1. Etape Préparatoire - Création éventuelle des Comptes Google pour le Parent et pour l'Enfant, s'ils n'existent pas encore

Pour activer le dispositif de contrôle parental « Family Link », il est indispensable que l'utilisateur exerçant le contrôle parental (ci-après le « **Parent** ») et l'utilisateur faisant l'objet de la surveillance (ciaprès l '« **Enfant** ») dispose chacun d'un compte Google. Si vous n'avez pas encore créé un compte pour le Parent et /ou Enfant, nous vous recommandons de le(s) créer avant de procéder au démarrage de ce terminal.

Il est préférable que le Parent assiste l'Enfant dans la création de son compte Google, ou de vérifier, en cas de compte Google existant de l'Enfant, s'il a entré correctement son âge lors de l'enregistrement de ses informations. L'information de l'âge de l'Enfant est cruciale pour que le dispositif de contrôle parental fonctionne de manière pertinente.

A l'exception de cette information d'âge, vous n'avez pas l'obligation d'indiquer dans le cadre de la création du compte, les données personnelles de votre Enfant tant pour le nom et le prénom d'utilisateur de compte Google, que pour les éléments à intégrer dans l'adresse e-mail de Google.

2.2.2. Etape Préparatoire - Ajouter ou retirer un Parent au « Groupe Familial »

Si vous êtes l'administrateur de la famille, vous pouvez ajouter un Parent à votre Groupe Familial.

Conditions :

- Le Parent doit être âgé d'au moins 18 ans
- Il doit faire partie de votre « Groupe Familial »

Avec l'application Play Store

- → Ouvrez application Google Play Store
- → En haut à droite, appuyez sur l'icône du profil
- → Appuyez sur Paramètres > Famille > Gérer les membres de la famille
- → Appuyez sur Invitez des membres de la famille
- → Appuyez sur **Envoyer** (vous recevrez une notification par e-mail)

Avec l'application Family Link

- → Ouvrez l'application Family Link
- → En haut à gauche, appuyer sur **Menu** > **Gérer la famille**
- → Sélectionnez une personne à ajouter ou à retirer en tant que Parent
- → Appuyez sur Supprimer des privilèges parentaux ou Ajouter des privilèges parentaux > Confirmer.

2.2.3. Activation du dispositif de control parental pour l'Enfant de moins de 15 ans

Il est demandé au Parent de procéder lui-même, ou d'assister l'Enfant au premier démarrage de l'Appareil,

- → Choix du pays et de la langue
- → Acceptation des conditions d'utilisation

8) ¢ B (10) 69 %.	10 0 📼 69 %
	Conditions d'utilisation
Bienvenue	Contrat de licence logicielle utilisateur final
Français	Veuillez lire attentivement le Contrat de licence logicielle utilisateur final
Català	avant d'utiliser votre appareil HONOR.
English	indique que vous reconnaissez et
Azərbaycan (latın)	présent Accord.
Bahasa Melayu	DÉTAILS
Basa Jawa (Latin)	DÉCLARATION SUR LE SERVICE BASIQUE
Bosanski (latinica)	votre appareil fonctionne comme il se doit. Ces services de base qui vous aldent à garantir que votre appareil fonctionne comme il se doit. Ces services peuvent avoir besoin de se connecter à Internet et peuvent nécessiter les autorisations de stockage et de téléphone. Pour plus de DÉTAILS, appuyez sur En savoir plus.
COMMENCED	DÉTAILS
COMMENCER	 J'ai lu, compris et accepté les déclarations ci-dessus
APPEL DURGENCE AIDE À LA LECTURE	SUIVANT
	4

- 1. Choix du réseau
- → Insérez une carte SIM ou ignorer
- → Connectez-vous à un réseau Wi-Fi ou ignorer.

Attention, la connexion à Internet est une condition nécessaire pour établir le lien entre le compte Google de Parent et le compte Google d'Enfant, nécessaire pour le fonctionnement du dispositif de control parentale.

Si vous choisissez de cliquer « ignorer », vous choisissez de mettre en service ce terminal sans que le dispositif de contrôle parental ne soit activé, et cela présente un certain risque pour un utilisateur mineur.

N D 00 69 %	🕄 🖪 🎟 69 %
EF	
Veuillez insérer une carte SIM	Se connecter à un réseau
Aucune carte SIM	Wi-Fi
	RÉSEAUX DISPONIBLES
	Sécurisé
	Non sécurisé
	Ajouter un réseau
Ajouter une eSIM	
IGNORER	IGNORER
\triangleleft	\triangleleft

2. Copiez vos applications et données

Choisissez ou non de copier vos applications et données.

Si vous choisissez de copier vos informations, il vous est possible d'utiliser votre autre Appareil Android, IPhone ou IPad.



3. Connexion aux comptes Google

Il faut premièrement se connecter au compte Google de l'Enfant, en entrant son adresse **Gmail** et le mot de passe correspondant. Dans les produits tablettes d'Honor, il pourrait être demandé à l'utilisateur d'indiquer la qualité (Parent, Adolescent ou Enfant) de l'utilisateur.

Attention : il est possible de cliquer «Ignorer» à cette étape, dans ce cas, vous choisissez de mettre en service l'Appareil sans que le dispositif de contrôle parental ne soit activé.

- Une fois connecté, sélectionner un Parent superviseur : ce dernier doit participer à la configuration de l'Appareil.
- Le Parent superviseur une fois lié au compte e-mail de l'Enfant recevra un courriel l'informant des manœuvres à réaliser afin d'installer l'application de contrôle parental **Family Link** sur son propre Appareil. Il pourra ensuite ajuster les paramètres de contrôle parental à tout moment sur son Appareil.

₿ 完 ₿ ■) 69 %	R 余 D ■ 68 %								091	I 💷 I 6	8 %
Google	Google					Go	ogle				
Connexion	Sélectionner un parent	Bienvenue									
Utilisez votre compte Google.	©om							mail.c	om		
En savoir plus sur l'utilisation de votre compte	Un parent qui supervise le compte de chloe doit participer à la configuration de cet appareil.	Po	our aid	er ch ez d'a	loe d	ans le votre	s étap ident	oes à : ité	suivre	,	
Adresse e-mail ou numéro de téléph	Quand chloe se connectera, le parent choisi pourra aussi superviser cet appareil.	٦	Saisiss	ez voti	re mot	t de pa	sse —				٦
Adresse e-mail oubliée ?	() mail.com] Af	fiche	r le m	not de	pass	e	-		
Créer un compte		М	ot de p	passe	oubl	ié ?			Su	vant	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
		а	z	е	r	t	у	u	i	0	р
		q	s	d	f	g	h	j	k	1	m
		Û	• v	, ,	(c	v I	ı c	n		\boxtimes
Ignorer Suivant		?12:	з,							. (→
\triangleleft	\triangleleft			∇	7					1	3



Acceptez enfin les « règles de confidentialité » et « conditions d'utilisation ».

4. Activation et configuration de Family Link

Configurez Family Link :

- → sélectionnez les applications que vous autorisez l'Enfant à utiliser ;
- → ajustez les paramètres de temps d'utilisation ;
- → choisissez votre navigateur et votre moteur de recherche;
- → autorisez votre enfant à accéder à l'Assistant Google ...

		图 終 電 🖬 🗐 68 %	的 建 宗 自 💷 68 %
图 電量 68 %	🛙 🕆 🏚 🔳) 68 %		
<section-header><section-header><section-header><section-header><text><text></text></text></section-header></section-header></section-header></section-header>	Examiner les applications Ecte liste contient les applications fournies avec cet appareil. Vous pouvez désélectionner celles que chloe ne doit pas utiliser. PEGI 3 Assistant Bien-être numérique Chrome Chrome Clavier Microsoft SwiftKey Contacts Device Clone Nime	Sélectionnez un navigateur pau défaut. Sus utiliserez cette appli pour afficher des pages lorsque vous naviguez sur le tot des pages lorsque vous naviguez sur le tot des pages lorsque vous naviguez sur le tot des pages des applis apparaissent dans un ordre aléatoire. So Google Chrome O Firefox O Samsung Internet O Opera Browser O Mil Browser O Internet Browser O	<section-header><section-header><text><image/><text><text><text></text></text></text></text></section-header></section-header>
Suivant		Définir par défaut	Passer OK
⊲ ⊗	4	\triangleleft	4

Pour plus d'informations sur la configuration de Family Link, veuillez-vous référer à :

https://families.google/intl/fr/familylink/faq/

5. Création ou connexion à un compte HONOR (Optionnelle)

Il existe plusieurs manières de se connecter à un compte HONOR :

- Soit, vous possédez déjà un compte HONOR : identifiez-vous avec votre numéro de téléphone, votre adresse e-mail, ou identifiant de connexion.
- Soit, vous n'avez pas de compte HONOR : appuyez sur « pas de compte ou d'autres méthodes de connexion »

6. Une fois l'Appareil configuré, il est prêt à être utilisé par l'Enfant.





2.2.4. Activation du dispositif de control parental pour l'Enfant entre 15 et 18 ans

- → Reprendre les trois premières étapes ci-dessus de la section 2.2.3 « activation du dispositif de contrôle parental pour l'Enfant de moins de 15 ans »
- → Activer le dispositif de control parental dans deux hypothèses :
 - 1. Soit, l'Enfant qui a entre 15 et 18 ans dispose déjà d'un lien de supervision établi entre lui et son Parent ;
 - 2. Soit, l'Enfant n'a pas de lien de supervision.

2.2.4.1. Hypothèse 1 : lien de supervision Parent /Enfant déjà établi en Family Link

Dans ce cas de figure, ce sont les mêmes étapes que dans « **activation du dispositif de contrôle parental pour l'Enfant de moins de 15 ans** » qui s'appliquent.

- → Connectez-vous au compte Google
- ➔ Configurez Family Link
- → Connectez-vous à votre compte Honor (optionnel)

Après cela, l'installation du dispositif de contrôle parental se réalise automatiquement sur l'Appareil de l'Enfant. L'Appareil est alors prêt à être utilisé.

2.2.4.2. Hypothèse 2 : absence de lien de supervision préétabli avec Family Link

Dans l'hypothèse où l'Enfant qui a entre 15 et 18 ans n'a pas de lien de supervision préétabli avec un Parent, il y a deux cas de figures envisageables :

a. si vous optez pour la création d'un lien de supervision

Encore dans le cadre du premier démarrage du présent Appareil Honor, après s'être connecté au compte Google de l'Enfant sans lien de supervision préétabli, et après s'être connecté à son compte Honor (ou après que vous choisissez de ne pas se connecté au compte Honor), il vous est recommandé de ne pas remettre immédiatement l'Appareil Honor à votre Enfant, et de procéder immédiatement à l'activation du Google Family Link;

Pour l'activation de Family Link dans une telle situation :

- → Installer l'application Family Link sur votre appareil de Parent
- → A partir de votre Appareil de Parent, demander l'établissement du lien de supervision avec le compte de l'Enfant
 - Ouvrez l'application Family Link
 - En haut à gauche, appuyer sur Menu > Gérer la famille
 - Sélectionnez une personne à ajuter ou à retirer en tant que parent
 - Appuyez sur **Ajouter des privilèges parentaux > Confirmer**.
- → Puis, accepter sur l'Appareil Honor cette demande pour lien de supervision.

L'Appareil étant prêt à être utilisé avec le contrôle parental activé, vous pouvez désormais remettre l'Appareil Honor à votre Enfant

Attention, par défaut et à moins qu'un lien de supervision n'ait été préalablement établi via Family Link, les enfants âgés de plus de 15 ans et de moins de 18 ans ne bénéficient d'aucune supervision parentale dès le premier démarrage du nouvel Appareil. Dans le cas où vous souhaitez établir un lien de supervision avec l'Enfant, nous vous conseillons de réaliser les démarches précitées par vous-même avant de redonner l'Appareil Honor à l'Enfant.

b. si vous optez pour ne pas créer un lien de supervision

Si le Parent de l'Enfant choisit de ne pas établir le lien de contrôle parental, le nouvel Appareil peut être remis à l'Enfant. Il sera directement utilisable sans contrôle parental.

Attention : Pour l'Enfant entre 15 et 18 ans : si le Parent n'établit pas de lien de supervision dès l'ouverture du nouvel Appareil, ce lien ne pourra pas être rétabli par la suite sans l'acceptation par l'Enfant d'une telle demande via son Appareil.

2.2.5 Activation du contrôle parental sur les appareils sur lesquels vous accédez à l'écran d'accueil pour la première fois

Lorsque vous accédez à l'écran d'accueil pour la première fois sur un appareil sur lequel les Contrôle parentaux ne sont pas activés, une boîte de dialogue apparaît, indiquant que si cet appareil est destiné à un enfant de moins de 18 ans et si les Contrôles parentaux ne sont pas activés, le parent doit activer les Contrôles parentaux avant de laisser l'enfant utiliser cet appareil ; si cet appareil est déjà utilisé par un enfant de moins de 18 ans, il est recommandé à l'enfant de partager ce message avec ses parents.



1. Après avoir appuyé sur Activer, une boîte de dialogue permettant de définir les Contrôles parentaux s'affiche, indiquant que Google Family Link peut être utilisé pour configurer le temps d'utilisation de l'appareil, la liste blanche des applications et d'autres fonctionnalités de gestion et de contrôle numériques.



- 1) Si cet appareil est utilisé par un enfant :
- En appuyant sur Suivant, le système lit tous les comptes Google connectés à cet appareil pour vous permettre de choisir un compte pour la gestion et le contrôle. De plus, le parent doit vérifier son compte Google.

opendurge_ 15:41 û	日 • 定日 100 99 %	Appels durge 15:42 🏟	D27 D 1099 %		
2		Google			
Ajouter le comp votre el Pour superviser un com appar	ote Google de nfant .pte, ajoutez-le à cet eil.	Conne Utilisez votre co En savoir plus sur l'util compte	exion mpte Google. lisation de votre		
Ajouter ou créer u votre enfant	un compte pour	Adresse e-mail ou nu Adresse e-mail oubliëe ?	iméro de télépho		
		Créer un compte			

Une fois le compte du parent vérifié avec succès, le système invite le parent à regarder la vidéo avec l'enfant pour comprendre les fonctionnalités de Google Family Link. Si l'enfant accepte ces politiques de gestion et de contrôle, l'enfant doit vérifier le mot de passe de son compte Google. Ainsi, le parent a établi une relation de tutelle avec l'enfant et peut configurer la gestion et le contrôle pour l'enfant.



2) Si cet appareil est utilisé par un parent, le système demande au parent de télécharger et d'installer Google Family Link dans Google Play Store afin d'associer le compte de l'enfant et de configurer la gestion et le contrôle pour l'enfant.

2. Après avoir appuyé sur Annuler, cette boîte de dialogue disparaît de l'écran d'accueil. Pour plus de commodité, nous proposons également l'accès à l'activation de Google Family Link dans Paramètres.

2.3 Gestion de l'installation des applications

2.3.1. Installation des applications via Google Play Store

2.3.1.1. Paramétrage de contenu avec Google Play Store

Le Parent peut configurer les classifications des applications autorisées à être téléchargées en fonction de l'âge de l'Enfant (choix parmi PEGI 3, PEGI 7, PEGI 12, PEGI 16, PEGI 18 et "Tout public"). Cette classification confirme que les applications sont appropriées à l'âge d'utilisateur.

Par exemple : un jeu classé PEGI 12 est inadapté pour tous ceux qui ont en dessous de 12 ans.

Les filtres peuvent être ajustés à tout moment par le Parent, à qui il est recommandé de le faire au fur et à mesure que l'enfant grandit et que ses besoins changent.

2.3.1.2. Approbation préalable pour l'installation d'une application

Lorsqu'un Enfant tente de télécharger une nouvelle application depuis le Google Play Store, une notification peut être envoyée au Parent. Le Parent peut alors approuver ou refuser la demande via l'application Family Link.

Le Parent peut ajuster les paramètres pour recevoir ces notifications en temps réel ou pour les vérifier plus tard.

Si une telle autorisation parentale est requise, un écran proposant deux options s'affiche sur l'Appareil Honor lors d'une tentative de téléchargement ou d'accès à du contenu :

- → Demande d'approbation par message :
- Ouvrez votre application Family Link <u>sur l'Appareil du Parent</u>, et cliquez sur **Gérer les demandes** d'approbation
- Une notification s'affiche sur votre téléphone.
- Examinez la demande d'approbation.
- Appuyez sur Approuver ou Refuser.

→ Demande d'approbation instantanée :

- La demande d'approbation s'affiche sur l'Appareil de l'Enfant.
- Si vous l'approuvez, saisissez le mot de passe de votre compte Google sur l'appareil concerné.
- Cliquez sur **Approuvez**

Attention : Si vous désactivez les notifications pour l'application Family Link ou Google Play Store, vous ne recevrez aucune notification de demande d'approbation.

Avertissement : Il est important de noter que les catégories d'âges proposées sur les plateformes d'installation, telles que le Google Play Store, ne sont pas toujours en adéquation avec la réalité. Il est conseillé au Parent :

- **d'activer les notifications** à l'égard de l'installation des applications afin que vous puissiez vérifier la pertinence d'une nouvelle application installée par l'Enfant ;

- de lire les avis et critiques des autres utilisateurs dans le Google Play Store, en particulier ceux des autre Parents, pour obtenir une meilleure idée du contenu de l'application. Vous pouvez aussi consulter des sites spécialisés, pour des évaluations plus précises. Par exemple, vous pouvez chercher ce type des sites en utilisant des mots clés, tels que : le « nom du jeu » et « critiques » dans les moteurs de recherche d'internet...

De plus, si une application a été installée mais bloquée par le Parent via Family Link, elle ne sera plus disponible au téléchargement via Google Play Store.

2.3.1.3. Achats et Abonnement via Google Play Store

Si vous êtes parents au sein d'un Groupe Familial, vous pouvez exiger que les membres de la famille obtiennent votre autorisation pour acheter ou télécharger des contenus sur Google Play. Vous pouvez choisir vous-même ces paramètres pour les membres de votre famille dont le compte est géré par Family Link.

Voici le processus à suivre sur Google Play

- → Ouvrez l'application Google Play
- → En haut à droit, appuyez sur votre photo de profil
- → Appuyez sur Paramètres > Famille > Gérer les membres de la famille
- → Sélectionnez le nom d'un membre de la famille

➔ Appuyez sur Approbations d'achat

- → Sélectionnez le type d'achats qui nécessitent une approbation :
 - Tous les contenus
 - Tous les achats avec le mode de paiement familial
 - Uniquement pour les achats via les applications
 - Aucune autorisation requise

Voici le processus à suivre sur Family Link

- → Sur l'Appareil, ouvrez l'application Family Link
- → Appuyez sur le nom de votre enfant > Restrictions de contenu > Google Play
- Sous « autorisations d'achat et de téléchargement », appuyez sur **Exiger une approbation pour.**
- → Sélectionnez le type d'approbation d'achat que vous souhaitez accorder :
 - Tous les contenus
 - Contenus payants uniquement
 - Uniquement les achats via les applications
 - Aucune autorisation requise

2.3.1.4. Filtrage des films, séries TV et livres

Le contrôle parental limite aussi l'achat et le visionnage de films dans Google Play. Il existe des classifications spécifiques pour les films et autres contenus audiovisuels :

Pour les films et la télévision : T (le plus restrictif), 10, 12, 16, 18, et l'autorisation à tous les contenus, même sans classification.

Pour les livres : choisissez d'activer la limite à l'accès aux livres à caractère sexuel explicite.

2.2.1.5. Autorisations d'achat

- Validation des achats : Le Parent peut exiger une autorisation pour tous les achats effectués via le Google Play Store, empêchant les dépenses non autorisées.
- Historique des achats : Le Parent peut consulter l'historique des achats effectués par l'enfant.

2.3.1.6. Gestion des abonnements

- **Contrôle des abonnements :** Le Parent peut gérer et annuler les abonnements aux services et applications via le Google Play Store.
- **Notifications d'abonnement :** Le Parent peut recevoir des notifications concernant les abonnements et les renouvellements

2.3.2. Installation des applications via Honor App Market

Honor App Market est la plateforme officielle de distribution d'applications développé par Honor. Avec Google Play Store, ce sont les deux plateformes disponibles sur un appareil Honor donnant la possibilité d'installer des applications.

Honor App Market peut représenter un accès alternatif au téléchargement par les enfants de certaines applications. Le Parent peut utiliser Google Family Link pour exercer un certain contrôle sur l'accès et l'utilisation de Honor App Market, et même de le bloquer complètement. Voici comment procéder :

• Restriction de Téléchargement d'Applications via Honor App Market:

Lorsqu'un enfant tente de télécharger une nouvelle application depuis le Honor App Market, **une notification peut être envoyée au Parent**. Le Parent peut alors approuver ou refuser la demande via l'application Family Link.

Si une application a été installée mais bloquée par le Parent via Family Link, elle ne sera plus disponible au téléchargement via Honor App Market.

• Limitation de Temps d'Écran :

Définir des Limites : Utilisez Family Link pour définir des limites de temps d'écran quotidiennes ou hebdomadaires sur l'appareil de votre enfant. Vous pouvez spécifiquement limiter le temps d'utilisation de Honor App Market si cela est possible via les paramètres d'application.

• Blocage d'Accès à Honor App Market:

Il est possible d**'interdire** l'installation d'applications issues de sources autres que le Google Play Store.

Pour bloquer Honor App Market : dans les paramètres Family Link, accédez à la liste des applications installées sur l'Appareil de votre enfant et bloquez Honor App Market si vous souhaitez restreindre complètement l'accès.

2.4. Gestion de l'usage de l'application après son installation

2.4.1. Activer ou désactiver les notifications Family Link

Lorsque le Parent gère le compte Google de l'Enfant, il peut choisir de recevoir des notifications par email et via l'application Family Link.

- → Ouvrez l'application Family Link
- → En haut à droite, appuyez sur **Notifications** > **Paramètres**
- ➔ Appuyez sur le type de notification à modifier, pour choisir les notifications que vous souhaitez recevoir (ou ne pas recevoir):
 - Commandes relatives à l'activité
 - Actualités relatives à Family Link
 - Actualités relatives à Google Kids Space
 - Nouvelles applications

- Commentaires des utilisateurs et enquêtes
- Demandes d'accès à des sites
- Actualités Google pour les enfants et les familles

2.4.2. Limitation des applications

Le Parent peut exercer des contrôles et imposer à tout moment des limitations listées ci-dessous sur l'usage de chaque application installée sur le produit Honor. Il peut aussi modifier ces limitations en tout moment.

Les limitations et leurs modifications, une fois configurées et activées via l'application Family Link sur le terminal du Parent, prendra effet dès lors que le terminal de l'Enfant soit connecté (prochainement) en ligne.

2.4.2.1. Blocage complet des applications

- Sélection des applications : Les parents peuvent choisir d'interdire complètement l'accès à certaines applications spécifiques. Par exemple, bloquer les jeux violents ou les applications de réseaux sociaux.
- Activation/Désactivation : Ce blocage peut être activé ou désactivé à tout moment depuis l'application Family Link.
- L'utilisation des applications déjà installées sur le présent produit, même installées par le biais d'un compte Google tiers, d'un compte Honor tiers ou en dehors de ces comptes, peut également être bloquée par le Parent par le biais de Family Link en état activé, tant que le système d'exploitation Android est utilisé sous le compte Google de l'Enfant.

2.4.2.2. Contrôle sur les accès aux données

• Le Parent peut contrôler les permissions accordées aux applications, telles que l'accès à la caméra, au microphone, aux contacts, à la localisation, etc.

2.4.2.3. Limitation du temps d'utilisation

- **Fonctionnement** : lorsque vous définissez des limites de temps d'utilisation sur l'Appareil de votre Enfant, celui-ci reçoit une notification dans les cas suivants :
 - Le temps d'utilisation est défini pour la première fois ;
 - l'Appareil est sur le point d'être verrouillé.

Lorsque l'Appareil est verrouillé, votre Enfant :

- Ne peut pas voir les notifications ;
- Ne peut pas déverrouiller l'Appareil ni utiliser d'applications, à l'exception des applications désignées comme étant toujours autorisées lorsque vous activez cette option;
- Peut répondre aux appels téléphoniques et appuyer sur Urgence pour téléphoner lui-même, s'il dispose d'un forfait adapté

Les limites de temps peuvent être ajustées individuellement pour chaque jour de la semaine. Par exemple, permettre plus de temps le week-end et moins les jours d'école.

• **Définition de limites de temps :** Le Parent peut fixer une durée maximale d'utilisation quotidienne pour chaque application. Par exemple, autoriser seulement 30 minutes par jour sur une application de jeu.

2.4.3. Filtrage personnalisé de contenu pour certaines Applications

2.4.3.1. Recherche sécurisée

- **SafeSearch :** Filtrer automatiquement les résultats de recherche pour bloquer les contenus inappropriés ou explicites sur Google.
- **Gestion des paramètres de recherche :** Le Parent peut configurer les paramètres de recherche pour assurer un filtrage cohérent sur l'Appareil de l'Enfant.

2.4.3.2. Restrictions sur YouTube

• YouTube Kids: Limiter l'accès à YouTube Kids, une version de YouTube conçue pour les Enfants avec du contenu adapté à leur âge.

Le Parent peut sélectionner un paramètre de contenu pour l'Enfant (4 ans et moins, de 5 à 8 ans, et de 9 à 12 ans). Il sera possible de modifier les paramètres de contenu ultérieurement dans l'application Family Link installée sur votre Appareil, ou dans les paramètres YouTube de votre compte parental associé.

• YouTube et YouTube Music avec supervision parentale : Sur votre Appareil de Parent, ouvrez Family Link, sélectionnez le compte de votre Enfant, appuyez sur « Paramètres » > Restrictions de contenu > YouTube.

Personnalisez l'expérience YouTube supervisée de votre Enfant en ajustant des options de contrôle parental et des paramètres spécifiques. **Par exemple** :

- Bloquer du contenu que vous ne souhaitez pas que votre Enfant regarde;
- Désactiver la lecture automatique ;
- Suspendre l'historique des vidéos regardées afin que les nouvelles vidéos regardées n'influencent pas sur les recommandations ;
- Suspendre l'historique des recherches

2.4.3.3. Restrictions sur Google Chrome

Vous pouvez autoriser l'Enfant à consulter tous les sites ou seulement certains quand il est connecté à Chrome. L'Enfant pourra également vous demander l'autorisation d'accéder à des sites bloqués.

Vous pouvez utiliser Family Link pour sélectionner un filtre de contenu afin d'autoriser ou de bloquer certains sites à votre Enfant ;

- Essayer de bloquer les sites au contenu explicite : si l'option "Essayer de bloquer les sites au contenu explicite" a été activée pour votre enfant dans Family Link, Chrome tente de bloquer les sites à caractère sexuel explicite.
- Autoriser ou bloquer des sites spécifiques ;

- Approuver ou refuser les demandes d'accès de votre enfant à des sites bloqués ;
- Autoriser ou empêcher les demandes d'accès des sites à la position, à l'appareil photo ou au micro de votre enfant.

2.5. Suivi de l'activité et Localisation Géographique

Le Parent peut consulter des rapports détaillés sur l'utilisation des applications, incluant le temps passé sur chaque application et la fréquence d'utilisation. Ces rapports peuvent inclure les informations cidessous, couvrant des historiques d'utilisation sur plusieurs jours, semaines ou mois.

2.51. Rapports d'activité

- **Rapports hebdomadaires et mensuels :** Le Parent reçoit des résumés détaillés de l'utilisation de l'appareil, y compris le temps passé sur chaque application et les tendances d'utilisation au fil du temps.
- Alertes d'utilisation excessive : Le Parent peut recevoir des alertes lorsque l'utilisation d'une application dépasse un seuil défini.

2.5.2. Suivi des applications

- **Temps d'écran par application :** Le Parent peut voir des détails spécifiques sur le temps d'écran par application, y compris les applications les plus utilisées et les moins utilisées.
- **Fréquence d'utilisation :** Le Parent peut suivre combien de fois une application est ouverte au cours de la journée.

2.5.3. Localisation de l'Appareil

2.5.3.1. Suivi de la localisation

- **Localisation en temps réel :** Le Parent peut voir la position actuelle de l'Appareil de l'Enfant sur une carte en temps réel.
- Notifications de localisation : Le Parent peut recevoir des notifications lorsque l'Enfant arrive ou quitte des lieux prédéfinis comme la maison ou l'école.

2.5.3.2. Historique de localisation

- **Chronologie des déplacements :** Le Parent peut accéder à un historique détaillé des déplacements de l'enfant sur une période donnée.
- **Points de repère :** Le Parent peut marquer des lieux spécifiques sur la carte et suivre les visites à ces endroits.

2.6. Confidentialité et Protection des données

2.6.1. Traitement des données personnelles de l'Enfant

La mise en œuvre du dispositif de contrôle parental n'implique pas la collecte par Honor d'autres données de l'Enfant.

Attention : Google indique dans ses politiques de confidentialité qu'il protège la confidentialité des données personnelles des utilisateurs grâce à une infrastructure de sécurité de pointe, une gestion des données responsable et des outils de confidentialité faciles à utiliser permettant à l'utilisateur de garder le contrôle.

Afin de permettre à l'Enfant de disposer de son propre profil ou compte Google, il est possible que Family Link demande l'autorisation de collecter, d'utiliser ou de divulguer les informations le concernant selon les Règles de confidentialités de Google, ainsi que des modalités prévues dans l'Avis de confidentialité relatif aux profils et comptes Google gérés avec Family Link pour les Enfants de moins de 13 ans, ou n'ayant pas encore atteint l'âge autorisé dans leur pays (15 ans en France).

Pour consulter la politique de confidentialité de Google, cliquer sur le lien ci-après: https://policies.google.com/privacy/notice?hl=fr

2.6.2. Fonctionnalités de Family Link relatives à la protection des données

L'application Family Link offre au Parent la possibilité de gérer le compte de son Enfant en configurant les paramètres relatifs à ses données. Le Parent sera aussi en mesure d'aider l'Enfant à modifier ou réinitialiser son mot de passe, de modifier ses informations personnelles.

2.6.2.1. Modification ou réinitialisation de mot de passe de compte Google de l'Enfant

Si vous modifiez le mot de passe de l'Enfant, il se peut qu'il soit déconnecté de son Appareil. Les paramètres de supervision que vous avez activés ne prendront effet que lorsque l'Enfant se reconnectera.

- → Ouvrez l'application Family Link
- → Sélectionnez le compte de votre Enfant
- → Appuyez sur Paramètres > Paramètres du compte > Informations du compte > Modifier le mot de passe.
- → Connectez-vous avec votre compte Google
- → Saisissez un nouveau mot de passe
- ➔ Appuyez sur Modifier
- Si la validation en deux étapes est activée pour le compte de votre enfant, appuyez sur OK pour confirmer dans la notification pop-up qui s'affiche.

2.6.2.2. Paramétrage des données confidentielles du compte

Le Parent peut configurer les paramètres suivants concernant les données de l'Enfant, et peut également autoriser l'Enfant à les modifier.

Choisissez **d'enregistrer l'activité** de votre Enfant sur les sites et les applis Google, y compris les recherches et les données associées, telle que la position :

- → Le Parent peut choisir d'enregistrer l'activité de l'Enfant sur les sites et les applications Google, y compris les informations associées comme la position, afin d'accélérer les recherches, de permettre aux services Google de proposer de meilleures recommandations et de personnaliser davantage l'expériences sur ces mêmes services.
- ➔ Il est possible d'inclure l'historique Chrome et l'activité liée aux sites, aux applications et aux appareils qui utilisent les services Google.
- → Il est possible d'inclure l'activité vocale et audio.

2.6.2.3. Gérer les paramètres de confidentialité pour YouTube

Grâce aux informations enregistrées dans votre compte, vous bénéficiez d'une expérience plus personnalise dans tous les services Google. Choisissez les paramètres pour lesquels vous souhaitez enregistrer les données dans le compte Google de votre Enfant.

Pour les paramètres généraux de l'Enfant :

- Historique :
 - Afficher, supprimer, activer ou désactiver l'historique des vidéos regardées ;
 - Afficher ou supprimer l'historique des recherches YouTube.
- Gérer l'activité :
 - o Annonces sur les vidéos que vous regardez
 - o Modifier les paramètres de confidentialités de vos abonnements
 - o Masquer ou afficher les mentions « j'aime » et les playlists enregistrées
 - o Autoriser les annonces sur les vidéos que vous regardez

Pour les paramètres de confidentialité des enfants :

• Activer ou désactiver le **mode restreint** sur YouTube : pour cela : référez-vous <u>au 2.4.3.</u> <u>« Filtrage personnalisé de contenu pour certaines applications ».</u>

2.6.2.4. Services associés

Le Parent peut choisir d'associer certains services Google pour son Enfant. Une fois associés, ces services peuvent partager les données de l'Enfant entre eux et avec tous les autres services Google à des fins spécifiques. Les services Google associés peuvent par exemple fonctionner ensemble pour mieux personnaliser les contenus de l'Enfant en fonction des paramètres.

2.6.2.5. Contrôle des permissions accordées aux Applications

Le Parent peut examiner et modifier les permissions accordées aux applications, telles que l'accès à la localisation, à la caméra, au microphone, etc.

2.6.2.6. Contrôle des contacts autorisés

- **Liste de contacts :** Le Parent peut gérer une liste de contacts autorisés avec lesquels l'Enfant peut communiquer par appel, SMS ou autres applications de messagerie.
- Blocage de contacts : Le Parent peut bloquer des numéros ou des contacts indésirables.

2.7. Comment dépanner le dispositif de contrôle parental

Vous trouverez dans le dispositif Family Link une page « Aide et commentaires » dans laquelle il est possible de parcourir les différentes rubriques d'aide préétablies, mais aussi de poser des questions.

Également, vous pouvez aller sur le **Centre d'aide Google**> **Family Link > Résoudre les problèmes** : ici, ce centre d'aide pourra vous guider pour les problèmes liés notamment aux sujets suivants :

- Déverrouiller l'Appareil de l'Enfant
- Mesures pour éviter que des personnes ne contactent l'Enfant
- Bloquer ou signaler du contenu ou des contacts
- Signaler un contenu inapproprié pour les Enfants
- Transférer le solde Play du compte de l'Enfant
- Ajouter un compte Google Workspace for Education sur l'appareil de l'enfant

2.8. Mise à jour et maintenance des applications

Contrôle des mises à jour : Le Parent peut choisir d'autoriser ou de bloquer les mises à jour automatiques des applications. Ceci est utile pour éviter les nouvelles fonctionnalités qui pourraient être inappropriées.

Gestion des versions : Le Parent peut décider d'autoriser uniquement les mises à jour manuelles après vérification.

2.9. Suppression ou désactivation de du Contrôle Parental

2.9.1. Suppression du compte Google de l'Enfant sur son Appareil

Pour permettre à d'autres personnes d'utiliser l'Appareil sans supervision, vous pouvez retirer le compte de votre Enfant de l'Appareil Android.

- Sur l'Appareil de votre Enfant, ouvrez l'application **Paramètres**.
- Appuyez sur Utilisateurs et comptes pour trouver le compte Google que vous souhaitez retirer.

- Appuyez sur **Supprimer le compte**. Si vous ne voyez pas l'option "Supprimer le compte", en haut à droite, appuyez sur **Plus > Supprimer le compte**.
- Suivez les instructions à l'écran pour retirer le compte de votre Enfant.

Lorsque vous retirez le compte de votre Enfant d'un Appareil, toutes les informations associées à son compte sont supprimées de cet Appareil spécifique, y compris les e-mails, les contacts, les paramètres de l'Appareil et les paramètres de supervision parentale.

Une fois le compte Enfant retiré, l'Appareil n'est plus soumis au contrôle parental de Family Link, mais la supervision parentale existe toujours sur le compte Enfant.

Nous vous recommandons de rétablir la configuration d'usine de l'Appareil pour vous assurer que toutes les données des applications sont supprimées une fois que vous avez retiré le compte de votre Enfant.

Après la suppression du compte de votre Enfant de cet Appareil :

- Vous pouvez toujours ajouter le compte retiré à un nouvel Appareil.
- Votre Enfant peut toujours accéder aux e-mails, aux contacts et aux photos associés à son compte sur d'autres Appareils.
- Le compte de votre Enfant n'est pas supprimé et peut rester connecté sur d'autres appareils.

Par ailleurs, si votre Enfant à moins de 15 ans, vous pouvez retirer ou restaurer son compte Google de son appareil depuis l'application Family Link sur l'Appareil Parent

- Sur l'Appareil du Parent, ouvrez l'application Family Link
- → Sélectionnez le compte de votre Enfant
- → Appuyez sur **Paramètres > Appareils**
- → Sélectionnez l'appareil de votre Enfant.
- → Appuyez sur **Réinitialiser et supprimer les données.**

2.9.2. Arrêt du contrôle parental existant pour les Enfants dès qu'ils atteignent l'âge de 15 ans

Quelques jours avant les 15 ans de l'Enfant, Google enverra un e-mail au Parent et à l'Enfant, expliquant les paramétrages à réaliser afin de se retirer de la surveillance. L'Enfant se trouve face à deux possibilités :

2.9.2.1. Gérer lui-même son compte

Il peut choisir de gérer son compte Google par lui-même.

Pour gérer son propre compte, l'Enfant doit suivre les étapes suivantes :

- ➔ Accéder à sa boîte de réception et ouvrir l'e-mail intitulé « Prêt à prendre les commandes de ton compte Google ? »
- → Configurer certains paramètres de son compte, comme le paramètres SafeSearch pour les résultats de recherche Google
- → Appuyer sur « Je suis prêt »

Dans ce cas :

- Les fonctionnalités de supervision parentale sont désactivées.
- L'Enfant reste membre du « Groupe familial », mais il peut décider de le quitter.
- Le partage de position est désactivé, mais il peut choisir de le réactiver.
- Le Parent ne peut pas configurer YouTube Kids ni des expériences supervisées sur YouTube pour l'Enfant. S''il rajoute la supervision au compte de l'Enfant, il peut utiliser le mode restreint pour exclure les contenus potentiellement réservés à un public averti sur YouTube.

Le Parent recevra également une notification de la désactivation de supervision parentale. S'il souhaite reprendre ce contrôle parental, le Parent peut le rétablir (cf. Mode de la création de lien entre Parent et Enfant au 2^{ème} paragraphe de 2.2.4.2.a.), mais seulement avec l'accord de l'Enfant e.

2.9.2.2. Garder les paramètres de supervision parentales existants

Il peut choisir de maintenir le lien de supervision parentale, et de configurer la supervision parentale pour les Enfants entre **15 et 18 ans** : l'Enfant peut choisir que les paramètres de supervision existants restent en vigueur et continuer à laisser son Parent gérer son compte. Pour cela, il lui suffit de sélectionner « **Me demander plus tard** ».

2.9.3. L'arrêt du contrôle parental existant pour les Enfants de moins de 15 ans

Google n'autorise pas l'utilisation d'un compte Enfant de moins de 15 ans sans supervision. Il est toutefois possible que le Parent supprime le compte Google de l'Enfant.

Important : Cette option n'est pas disponible si l'Enfant a plus de 15 ans en France. À la place, votre enfant peut supprimer lui-même son compte Google.

Si vous (le Parent) supprimez le compte de votre Enfant, vous et votre Enfant perdrez toutes les données qui y sont enregistrées.

Important : Si vous supprimez le compte de votre Enfant avant de le retirer d'un appareil connecté à son compte, l'appareil peut se verrouiller. Vous devrez alors rétablir sa configuration d'usine. Il est donc recommandé de commencer par retirer le compte de votre Enfant de son appareil.

2.9.3.1. Supprimer le compte de l'Enfant depuis l'appareil du Parent

- 1. Retirer le compte de votre Enfant d'un appareil Android ou du Chromebook auquel il est connecté.
 - S'il n'est connecté sur aucun appareil Android ou Chromebook, passez à l'étape 2.
- 2. Sur votre appareil, ouvrez l'application Family Link.
- 3. Sélectionnez le compte de votre Enfant.
- 4. Appuyez sur **Paramètres >Paramètres du compte >Informations du compte >Supprimer le compte**.
- 5. Suivez les instructions à l'écran pour supprimer le compte de votre Enfant.

Astuces :

- Cette option n'est disponible que **si vous avez vous-même** créé un compte Google pour votre Enfant et que celui-ci a moins de 15 ans.
- Vous pouvez également gérer le compte de votre Enfant en cliquant sur son nom à l'adresse **g.co/YourFamily.**

2.9.3.2. Supprimer le compte de l'Enfant depuis un ordinateur

- 1. Accédez à <u>familylink.google.com</u>.
- 2. Connectez-vous à votre compte Google parental.
- 3. Cliquez sur votre Enfant > **Paramètres**.
- 4. Cliquez sur **Paramètres du compte > Informations du compte > Supprimer le compte**.
- 5. Examinez les informations.
- 6. Cochez les cases > **Supprimer le compte**.

Que se passe-t-il lorsque vous supprimez le compte de votre Enfant?

- Vous perdrez l'ensemble des données et des contenus du compte de votre Enfant, tels que les e-mails, les fichiers, les agendas et les photos.
- Votre Enfant ne pourra plus se connecter à son compte et utiliser des services Google tels que Gmail, Drive, Agenda ou Play.
- Vous n'aurez plus accès aux contenus achetés sur Google Play avec le compte de votre Enfant, tels que les applications et les jeux. Votre Enfant n'aura plus accès aux abonnements familiaux. Afin de conserver certaines données, il sera nécessaire de les télécharger : pour cela, aller dans la rubrique : <u>Comment télécharger vos données Google - Aide Compte</u> <u>Google</u>

2.9.3.3. Restaurer le compte Google de l'Enfant

Si vous supprimez le compte de votre Enfant, vous disposez d'une période limitée pour le restaurer avant de perdre ses e-mails, ses photos et ses informations de compte.

Important :

- Cette option n'est disponible que si vous avez vous-même créé un compte Google pour votre Enfant et que celui-ci a moins de 15 ans.
- Si vous avez supprimé à la fois le compte Google de votre Enfant et votre Groupe Familial, le compte de votre Enfant ne peut pas être récupéré. Pour récupérer le compte de votre Enfant, connectez-vous avec votre compte parental.

Chapitre 3 – Informations sur les risques et les mesures préventives liés à l'utilisation de dispositifs d'accès à l'internet par des mineurs

3.1. Le guide sur le harcèlement en ligne

Selon un rapport publié par l'Organisation mondiale de la santé, environ 16% des enfants de 11 à 15 disent avoir été harcelés en ligne en 2022. Il est alors nécessaire de mieux identifier les cas de cyberharcèlement pour mieux s'en prémunir, afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer en toute sécurité.

3.1.1. Qu'est-ce que le harcèlement en ligne ?

Le harcèlement en ligne, ou cyberharcèlement, implique l'utilisation des technologies de communication pour intimider, menacer ou nuire psychologiquement à une personne. Cela peut se produire sur les réseaux sociaux, les forums, les applications de messagerie, les jeux en ligne, et autres plateformes numériques.

Identifier un cas de cyberharcèlement

Le harcèlement par internet constitue un délit qui est susceptible d'être commis par une seule personne, ou par un groupe de personnes. Il nécessite une répétition des faits. Pour que cette infraction soit retenue, il faut que les agissements commis aient :

- Entraîné une dégradation des conditions de vie de la victime
- Porté atteinte à la dignité de la victime
- Créé une situation intimidante, hostile ou offensante à l'encontre de la victime.

Le cyberharcèlement peut prendre plusieurs formes :

- Un **harcèlement moral** sur internet : l'intimidation ou l'humiliation de la victime par des messages d'insultes, dégradants, menaçants...
- Un harcèlement scolaire sur internet : lorsqu'un élève subit des humiliations, des brimades ou fait l'objet de rumeurs de la part d'une personne étudiant ou enseignant dans l'établissement scolaire.
- Un harcèlement sexuel sur internet : l'envoi de messages, de photographies, de vidéos ou montages vidéo à connotation sexuelle ou sexiste à la victime.

DETAIL PLUS APPROFONDI DES DIFFERENTES FORMES DE CYBERHARCELEMENT

Le harcèlement en ligne peut prendre des formes différentes. Chacune d'elles ont des impacts spécifiques sur les victimes. Voici une présentation des principales catégories de cyberharcèlement et comment les reconnaître :

MESSAGES HAINEUX

Envoi de messages insultants, menaçants ou humiliants par SMS, courriels, ou messageries instantanées.

Exemples:

- La réception répétitive de messages de haine sur des plateformes tels qu'Instagram, Facebook, Twitter...
- Des menaces de violences ou d'intimidations envoyées par courriels.

DIFFAMATION

Propagation de fausses informations ou de rumeurs visant à porter atteinte à la réputation d'une personne.

Exemples:

- La publication de fausses accusations sur quelqu'un sur des réseaux sociaux, forums ...
- La création et le partage d'images modifiées destinées à caricaturer, bafouer, ridiculiser une personne.

Nous pouvons aussi retrouver dans cette catégorie le « slut shaming » : forme de violence qui touche particulièrement les jeunes filles, qui consiste à pointer du doigt celles dont les tenues vestimentaires, le maquillage, l'attitude, ne correspondent pas aux normes en vigueur dans les communautés d'adolescents.

USURPATION D'IDENTITE

L'usage de données personnelles ne nous appartenant pas afin de réaliser des actes au nom d'une tierce personne dans l'objectif de tromper ou nuire à la personne.

Exemples:

- La création d'un faux compte au nom de quelqu'un pour publier des contenus embarrassants ou offensants.
- L'envoi de messages à des tiers en se faisant passer pour la victime afin de nuire à ses relations sociales.

DIVULGATION DE DONNEES PERSONNELLES (DOXING)

La recherche et la publication d'informations personnelles d'une tierce personne, telles que l'adresse, le numéro de téléphone, ou autres informations privées, sans le consentement de la personne visée.

Exemples:

- Le partage de l'adresse personnelle ou du numéro de téléphone de quelqu'un sur les réseaux sociaux.
- La publication de documents privés, telles que des photographies ou des informations financières, afin d'embarrasser ou de faire du chantage à quelqu'un.

EXCLUSION

L'exclusion intentionnelle de quelqu'un d'un regroupement social en ligne. La personne exclue est susceptible de faire l'objet de moqueries.

Exemples:

- Le retrait systématique de quelqu'un d'un groupe de discussion, ou d'une partie de jeu en ligne.
- L'ignorance délibérée des messages ou des contributions de quelqu'un dans une discussion de groupe.

VIDEO-LYNCHAGE (HAPPY SLAPPING)

Filmer une scène de violence subie par une personne et diffuser la vidéo en ligne. Nous pouvons parler d'une agression réalisée avec l'intention de la filmer pour la montrer.

Exemples:

- La publication d'une vidéo sur YouTube montrant quelqu'un se faisant agresser.
- Partager des vidéos d'intimidation ou de violences sur les réseaux sociaux pour attirer l'attention ou se moquer de la victime.

HARCELEMENT SEXUEL

L'envoi de messages, photos ou vidéos à caractère sexuel non sollicités, ou la demande de faveurs sexuelles.

Exemples:

- Le **revenge porn :** la publication de photos ou vidéos intimes à des fins de vengeances par quelqu'un souhaitant nuire à la victime.
- L'envoi répétitif de messages à quelqu'un en ligne afin d'obtenir des photos ou vidéos à caractères sexuels
- L'envoi répétitif de photos à caractère sexuel à quelqu'un sans son consentement

CYBERSTALKING

L'usage d'internet ou d'autres technologies pour harceler, surveiller ou espionner une autre personne en ligne.

Exemples:

- Commenter excessivement les publications de la victime
- Créer des faux-comptes pour suivre la victime sur les réseaux sociaux
- L'envoi excessif de messages sur les réseaux de la victime

3.1.2. Comment prévenir le harcèlement en ligne ?

La vigilance des parents est primordiale pour assurer un environnement en ligne sain et sécurisé pour leurs enfants. La prévention du harcèlement en ligne est essentielle pour protéger les enfants et les adolescents des impacts négatifs de cette violence. En utilisant des outils comme Family Link et en adoptant une bonne communication et surveillance, il est possible de réduire les risques de cyberharcèlement.

En utilisant Google Family Link

Les outils et fonctionnalités proposés par Family Link vous permettront de superviser l'utilisation des appareils, filtrer le contenu inapproprié, gérer les applications et surveiller le temps d'écran. Assurezvous de combiner ces outils avec une communication ouverte et une éducation continue sur la sécurité en ligne. La prévention du harcèlement en ligne se réalise sur deux échelles : celle des parents, et celle des enfants.

POUR LES PARENTS

Voici les différentes stratégies avec vous pourrez réaliser grâce aux fonctionnalités de Google Family Link en tant que parents :

CONFIGURATION INITIALE ET SURVEILLANCE

- Installez Google Family Link sur votre appareil et sur celui de votre enfant.
- Créez un compte Google pour votre enfant et connectez-le à votre compte via Family Link.
- Consultez régulièrement les rapports d'activités pour détecter toute utilisation inhabituelle ou suspecte.

GESTION DES ACTIVITES EN LIGNE

- Approuvez ou refusez les applications que votre enfant souhaite installer.
- Surveillez et ajuster les autorisations des applications pour restreindre l'accès à la caméra, au micro, etc...

RAPPORT D'ACTIVITE ET ALERTES

- Recevez les rapports hebdomadaires ou mensuels sur les applications utilisées et le temps passé sur chaque application.
- Activez les alertes pour être informé de toute activité suspecte ou inhabituelle

COMMUNICATION ET EDUCATION

- Les discussions avec votre enfant sont essentielles pour constater ses activités en ligne et ses interactions avec autrui. En tant qu'adulte, il vous sera plus facile de déceler les potentiels dangers auxquels votre enfant peut faire face.
- Encouragez votre enfant à parler ouvertement de ses expériences en ligne, en particulier s'il se sent harcelé.

INTERVENTION RAPIDE ET SOUTIEN

- Montrez à votre enfant comment signaler et bloquer les harceleurs sur les plateformes qu'il utilise.
- En cas de harcèlement grave, cherchez de l'aide auprès des autorités ou des services de soutien spécialisés.

POUR LES ENFANTS

Pour aider votre enfant à se protéger du harcèlement en ligne, il est aussi essentiel de l'éduquer sur les bonnes pratiques et de lui fournir les outils nécessaires. Voici comment vous pouvez l'aider :

PARAMETRES DE CONFIDENTIALITES ET DE SECURITE

- Apprenez à votre enfant à utiliser les paramètres de confidentialité sur leurs applications et réseau sociaux afin de restreindre l'accès à leurs informations personnelles.
- Activez **SafeSearch** sur Google afin de filtrer les contenus inappropriés dans les résultats de recherche.

GESTION DES APPLICATIONS

- Configurez Family Link pour que toutes installations d'applications nécessitent votre approbation.
- Encouragez votre enfant à choisir des applications adaptées à leurs âges et à éviter celles qui peuvent être des plateformes de harcèlement.

LIMITATION DU TEMPS D'ECRAN

• Définissez des limites de temps d'écran pour chaque application ou pour l'ensemble de l'appareil.

EDUCATION A LA SECURITE EN LIGNE

- Il est important de sensibiliser l'enfant aux dangers des activités en ligne; cette sensibilisation passe par une éducation aux outils numériques, aux dangers du harcèlement, et au partage des données personnelles.
- Parlez des types de comportements à éviter et de l'importance du respect des autres en ligne.
- Enseignez à votre enfant à ne pas répondre aux messages de harcèlement, à bloquer les harceleurs et à ne pas hésiter à en parler à un adulte de confiance.

3.1.3. Comment réagir face au harcèlement en ligne?

Réagir efficacement face au harcèlement en ligne est crucial pour protéger les enfants et les adolescents. Voici quelques étapes et conseils pour guider parents et enfants dans cette épreuve :

- Ne répondez pas aux commentaires et/ou aux messages s'apparentant à du cyberharcèlement.
- **Parlez-en à un tiers de confiance** : en situation de cyberharcèlement, il ne faut surtout pas se taire ou rester isolé.
- **Conservez les preuves** : conservez tout ce qui peut permettre de caractériser la situation, telles que les captures d'écran, les messages, les informations liées aux auteurs du cyberharcèlement...
- Verrouillez au plus vite les comptes de réseaux sociaux : modifiez les paramètres de confidentialités de vos comptes de manières à restreindre la visibilité des harceleurs. Il est également possible de « bannir » ou de « bloquer » les visiteurs, contacts, ou messages indésirables.
- Signalez aux plateformes : utilisez les outils de signalement intégrés aux réseaux sociaux et autres plateformes en ligne pour que ces derniers puissent supprimer les comptes des harceleurs.
- Demandez à ce que les contenus harcelants ne soient plus référencés par les moteurs de recherche. Si ces publications vous concernant apparaissent dans les résultats de moteurs de recherche, il est possible de demander de ne plus les voir afficher. Cette procédure est appelée le déréférencement. La plupart des moteurs de recherche mettent à votre disposition un formulaire en ligne à remplir pour demander un déréférencement.
- Signalez les faits sur la plateforme dédiée du ministère de l'intérieur : en cas d'injures, de diffamations, de menaces, d'incitations à la haine, à la discrimination, à la violence ou de mise en danger rendus public sur internet.

- Contactez la police/gendarmerie par messagerie instantanée : victime comme témoin d'une situation de harcèlement en ligne, il vous est possible de contacter 24h/24 et 7j/j, par messagerie instantanée, un policier ou un gendarme spécialisé de la Plateforme numérique d'accompagnement des victimes ; ce dernier pourra prendre en compte votre signalement, vous donner les premiers conseils et faciliter vos démarches de dépôt de plainte. (https://www.service-public.fr/cmi2, Accueil | Service-Public.fr)
- **Déposez plainte** au tribunal de police ou à la brigade de gendarmerie, ou encore, par écrit au procureur de la République du tribunal judiciaire dont vous dépendez. Il vous faudra fournir toutes les preuves en votre possession. Il vous est aussi possible d'être accompagné gratuitement dans cette démarche par une association de France Victimes au 116 006.

3.1.4. Que dit la loi sur le harcèlement en ligne ?

Internet et les réseaux sociaux sont aussi régis par le droit ; commettre des infractions sur des plateformes numériques engagent ainsi notre responsabilité devant la loi.

L'auteur d'actes de violences ou de cyberharcèlement peut voir sa responsabilité engagée au civil comme en pénal.

L'article 222-33-2-2 du **Code Pénal** définit le cyberharcèlement comme une forme de **harcèlement moral** : « le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale » [...] « lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un **service de communication au public en ligne** ou par le biais d'un support numérique ou électronique »

Le harcèlement en ligne est passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Constitue des situations aggravantes punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende :

- Lorsque les faits causent une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;
- Lorsque les faits ont été commis sur un mineur ;
- Lorsque les faits ont été commis sur une personne particulièrement vulnérable, du fait de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, ou d'une déficience physique ou psychique, d'un état de grossesse, et que cette vulnérabilité était connue de l'auteur ;
- Lorsque les faits ont été commis par l'utilisateur d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;
- Lorsque les faits ont été commis par le titulaire d'un mandat électif ;
- Lorsqu'un mineur était présent et y a assisté.

3.1.5. Les ressources et soutiens

Face au harcèlement en ligne, il est important de tirer parti des nombreuses ressources et services disponibles. Voici comment vous pouvez accéder à des outils et à des services de soutien afin de mieux gérer et prévenir le cyberharcèlement :

Numéros et Services d'aide

- Numéro national pour les victimes de violences numérique : 3018 par téléphone, ou via l'application 3018, vous pourrez obtenir de l'aide de spécialistes du droit et de psychologues. Ce service est joignable gratuitement 7 jours sur 7 de 9 h à 23 h. Le 3018 peut intervenir auprès des plateformes pour faire supprimer des contenues en moins d'une heure.
- Net Ecoute : 0800 200 000 Service d'assistance pour les jeunes confrontés à des problèmes liés à l'utilisation d'Internet.
- **119 Allô Enfance en Danger**: Pour signaler des situations de maltraitance, y compris le cyberharcèlement.
- **Télécharger** la fiche réflexe de **cybermalveillance.gouv** afin d'adopter les bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

3.2. Le guide sur les pratiques addictives en ligne

En France, en 2020, près de 92% des foyers sont connectés ; soit, 53 millions d'internautes mensuels ou 8 Français sur 10 qui se connectent chaque jour sur les réseaux sociaux.

Enfants comme adultes, il existe des risques à l'usage excessif des outils et plateformes numériques. Afin de garder le contrôle de notre capacité d'attention et pour se prémunir des pratiques addictives, il est important pour l'entourage de l'enfant d'être vigilent et de s'assurer du bon usage des écrans.

3.2.1. Qu'est-ce que l'addiction en ligne ?

Il est possible de parler de pratiques addictives en ligne dès lors qu'on caractérise une utilisation excessive et compulsive d'Internet et des technologie numériques, affectant négativement la vie quotidienne, la santé mentale et les relations sociales.

3.2.2. Identifier les différentes formes d'addiction en ligne et leurs risques

L'addiction en ligne existe sous différentes formes, chacune ayant des impacts spécifiques sur la santé physique, mentale et sociale des individus, en particulier des enfants et des adolescents. Voici quelques exemples d'addictions et leurs risques.

JEUX VIDEO

L'usage excessif des jeux vidéo aux dépens des activités du quotidien et des interactions sociales.

Risque:

• Passer des heures à jouer à des jeux en ligne tout en négligeant les responsabilités scolaires ou professionnelles...

RESEAUX SOCIAUX

L'usage compulsif des réseaux sociaux entraînant une forme d'obsession.

Risques :

- Vérifier constamment ses notifications et ainsi perdre de sa capacité de concentration et d'attention ;
- Faire défiler continuellement son fil d'actualités sur les réseaux sociaux...

STREAMING VIDEO (BINGE-WATCHING)

La consommation excessive de séries télévisées, films ou vidéos sur des plateformes de streaming.

Risque:

• La pratique du binge-watching peut favoriser la survenue de problèmes de santés tels que : des troubles du sommeil, une fatigue importante, des problèmes de poids, troubles psychologiques, mauvaise circulation sanguine...

LES ACHATS EN LIGNE

Achats impulsifs et incontrôlables sur des plateformes de commerce en ligne.

Risques:

- Une dépense excessive de l'argent ;
- Surconsommation entraînant des effets sur l'écologie ;
- Possibilité d'endettement.

JEUX D'ARGENT EN LIGNE

La participation compulsive aux jeux de hasard et aux paris en ligne.

Risque:

- Perdre de l'argent de manière répétée ;
- Créer de la frustration conduisant à l'addiction.

3.2.3. Comment prévenir l'addiction en ligne ?

Les pratiques addictives en ligne présentent un danger considérable. L'addiction numérique tant pour les jeux vidéo que pour les réseaux sociaux peuvent avoir des effets très néfastes sur notre santé aussi bien mentale que physique, ou encore sur nos relations sociales. Il devient essentiel de reconnaître ces risques et prendre des mesures pour prévenir et gérer l'addiction numérique.

Google Family Link est un outil pour aider les parents à prévenir l'addiction en ligne chez leurs enfants.

3.2.4. Prévenir l'addiction en ligne avec Google Family Link

Google Family Link offre des outils efficaces pour aider les parents à gérer et à limiter le temps d'écran de leurs enfants. Voici comment utiliser ces outils de manière effective.

Pour les enfants

Pour éviter de développer une dépendance en ligne, il est important pour les enfants de comprendre les bonnes pratiques d'utilisation des appareils numériques pour en user sainement :

ETABLIR DES LIMITES DE TEMPS D'ECRAN

- Utilisez Family Link pour **établir des limites de temps d'écran** sur les appareils de votre enfant. Il vous est possible d'ajuster ces limites en fonction des jours de la semaine ou des activités spécifiques.
- Les limites quotidiennes permettent d'équilibrer le temps passé en ligne avec d'autres activités tels que les devoirs, les loisirs ou interactions sociales.

FIXER DES HEURES DE COUCHER

• Configurez Family Link afin de verrouiller les appareils de votre enfant à une certaine heure chaque soir pour maintenir un cycle de sommeil sain.

CONTROLER LES APPLICATIONS UTILISEES

- Utilisez Family Link pour exiger une approbation parentale avant que votre enfant ne puisse télécharger de nouvelles applications. Cela permet d'empêcher l'installation d'applications non appropriées.
- Consultez les rapports d'activités pour voir quelles applications sont les plus utilisées par votre enfant. Vous pouvez ensuite discuter de l'usage de ces applications et ajuster les limites si nécessaire.

ENCOURAGER LES ACTIVITES EDUCATIVES ET CREATIVES

- Recommandez et installez des applications éducatives et créatives qui peuvent contribuer positivement au développement de votre enfant. Incluant des applications de lecture, de mathématiques, de dessin, etc.
- Encouragez votre enfant à participer à des activités hors ligne comme la lecture, le sport, les loisirs créatifs ou les jeux en extérieur.

Pour les parents

Pour soutenir vos enfants et les prévenir de l'addiction en ligne, utilisez les outils disponibles que Google Family offre. Voici quelques approches spécifiques pour les parents :

SURVEILLEZ

- Recevez des rapports chaque semaine ou chaque mois sur l'utilisation des appareils de votre enfant : il est important de comprendre ses habitudes en ligne et d'identifier les signes d'une utilisation excessive.
- Activez les notifications afin d'être alerté des demandes de téléchargement d'applications ou des tentatives de dépassement des limites de temps écran.

COMMUNIQUEZ

- Discutez régulièrement avec votre enfant de ses activités en ligne : il important qu'il prenne conscience de sa propre consommation.
- Expliquez les risques liés à une utilisation excessive d'Internet et des écrans.

MONTREZ L'EXEMPLE

• Soyez responsable en limitant vous-même votre propre temps d'écran : n'hésitez pas à participer ou à organiser des activités familiales régulières sans appareils numériques.

EDUQUEZ

- Utilisez des ressources en ligne pour vous informer et pour informer votre enfant sur les meilleures pratiques à avoir pour gérer l'utilisation des écrans.
- Sensibilisez-vous et votre enfant sur les dérives d'une consommation excessive de réseaux sociaux, jeux en ligne ou autres activités numériques.

3.2.5. Comment réagir face aux pratiques addictives en ligne?

Les pratiques addictives en ligne peuvent entraîner de graves troubles de santé. L'utilisation excessive des écrans peut entraîner un sentiment de vide lorsque la personne est déconnectée. Il est nécessaire d'agir contre ces pratiques pour permettre le maintien d'un équilibre psychologique.

Identification et reconnaissance

Pour réagir efficacement face aux pratiques addictives en ligne, il est important de reconnaître les signes d'une telle addiction. Voici quelques comportements symptomatiques de l'addiction en ligne :

- **Symptômes Comportementaux** : Isolement social, négligence des responsabilités, irritabilité lorsque déconnecté.
- Symptômes Physiques : Fatigue, maux de tête, troubles du sommeil...
- **Surveillance** : Surveillez les habitudes en ligne de la personne concernée pour identifier les comportements problématiques.
- Journal d'Activité : Encouragez à tenir un journal des activités en ligne pour mieux comprendre l'usage et les tendances.

COMMUNICATION ET SOUTIEN

Une fois les signes d'addiction identifiés, il est essentiel de communiquer et de fournir un soutien adéquat :

- **Discussions Régulières** : Engagez des conversations sur l'usage d'Internet et des technologies, sans pour autant juger la personne addicte.
- Écoute Active : Soyez attentif aux préoccupations et aux sentiments de la personne concernée.
- Éducation : Informez sur les dangers de l'addiction en ligne et des impacts potentiels sur la santé mentale et physique.
- **Exemples Concrets** : Utilisez des exemples réels ou des études de cas pour illustrer les conséquences de l'addiction numérique.

3.2.6. Stratégies de gestion

Pour compléter le processus de soutien, vous pourrez mettre en place des stratégies de gestion pour aider la personne à réduire son temps d'écran et retrouver un équilibre sain :

- **Temps d'Écran** : Fixez des limites claires pour le temps passé en ligne, en particulier pour les activités non essentielles.
- Heures de Coucher : Définissez des heures de coucher pour éviter l'utilisation nocturne des écrans.
- Activités Physiques : Encouragez la participation à des sports, des jeux en plein air ou d'autres activités physiques.

- Loisirs Créatifs : Incitez à explorer des hobbies créatifs comme le dessin, la lecture ou la musique.
- **Contrôle Parental** : Utilisez des applications comme Google Family Link pour surveiller et limiter l'utilisation des appareils par les enfants.
- **Filtres et Restrictions** : Configurez des filtres de contenu et des restrictions pour bloquer l'accès à certains sites ou applications

3.2.7. Aides et ressources

Il existe différentes aides et ressources disponibles afin d'accompagner enfants et parents à gérer cette addiction :

Aides professionnelles

- **Consulter un spécialiste** : les psychologues ou psychiatres sont des professionnels de la santé mentale en capacité d'offrir des stratégies de gestion et un soutien adapté.
- **Thérapie comportementale** : Il existe des thérapie cognitivo-comportementales pour traiter les comportements addictifs.
- **Groupe de soutien** : rejoignez des groupes de soutien afin de partager vos expériences et conseils sur ma gestion de l'addiction en ligne.
- **Programme de désintoxication numérique** : il vous est possible de participer à des programmes spécialisés afin d'aider à réduire à la dépendance aux technologies.

Ressources et assistance

- **Net Écoute** : 0800 200 000 Service d'assistance pour les jeunes confrontés à des problèmes liés à l'utilisation d'Internet.
- Ligne Nationale de Prévention du Suicide : 3114 Pour les personnes en détresse psychologique.
- Centre de Référence sur l'addiction au numérique (CRAN) : Offre des conseils, du soutien et des programmes de traitement pour les personnes souffrant d'addiction au numérique.
- **E-Enfance** : Association fournissant des ressources et du soutien pour les enfants et les parents concernant l'usage sécurisé et responsable des technologies.

3.3. Le guide sur l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés

Il est important de garder en tête le fait qu'Internet représente pour les mineurs plusieurs sources de potentiels dangers. Ces dangers englobent : la confrontation à des contenus choquant, ou réservés aux adultes, comme des images violentes, malsaines, pornographiques... Pour protéger les mineurs de certains contenus susceptibles de les heurter et pour leur permettre un développement sain, il est nécessaire que les parents soient vigilants et établissent des règles claires.

3.3.1. Qu'est-ce qu'un contenu inapproprié?

Les contenus inappropriés incluent toute information ou tout matériel qui n'est pas adapté à l'âge des mineurs et peut les affecter négativement. Cela comprend, mais sans s'y limiter, la violence, la pornographie, le langage vulgaire, les images choquantes, et les sujets adultes.

Les différents types de contenus inappropriés

Pour protéger efficacement les mineurs, il est important de savoir identifier et comprendre les différents types de contenus inappropriés auxquels ils peuvent être exposés en ligne :

VIOLENCE

- **Graphique** : Scènes de violence extrême, de sang, de torture, ou de mutilation.
- **Psychologique** : Harcèlement, intimidation, menaces, ou descriptions de violence émotionnelle.

PORNOGRAPHIE

- **Images et Vidéos** : Contenu imagé sexuellement explicite, y compris la nudité, les actes sexuels et la pornographie.
- Textes : Écrits érotiques ou sexuellement explicites.

LANGAGE GROSSIER ET VULGAIRE

- Propos Injurieux : Langage obscène, vulgaire ou offensant.
- **Discours de Haine** : Propos discriminatoires ou incitant à la haine envers des groupes ou des individus.

CONTENUS CHOQUANTS

- **Images Choquantes** : Photos ou vidéos de catastrophes, d'accidents, ou d'événements traumatisants.
- **Descriptions Explicites** : Récits détaillés de crimes, de souffrances, ou de maltraitance.

THEMES ADULTES

- **Drogues et Alcool** : Mise en avant ou explication de la consommation de substances illicites ou d'alcool.
- Jeux d'Argent : Promotion des jeux d'argent et des paris en ligne.

INFORMATIONS ERRONEES OU TROMPEUSES

• Fake News : Informations fausses ou trompeuses qui peuvent induire les jeunes en erreur.

• Théories du Complot : Contenus véhiculant des théories du complot sans fondement.

DANGERS EN LIGNE

- **Prédation** : Contenus manipulés par des prédateurs en ligne pour attirer et exploiter les jeunes.
- Arnaques et Fraudes : Tentatives d'escroquer les jeunes via des offres alléchantes mais frauduleuses.

3.3.2. Pourquoi est-ce un problème?

Impact des Contenus Inappropriés

- **Psychologique** : Les enfants exposés à des contenus inappropriés peuvent développer de l'anxiété, des cauchemars, et des troubles du sommeil. Ils peuvent aussi ressentir de la confusion, de la peur ou des traumatismes.
- Comportemental : Ils peuvent imiter des comportements violents ou inappropriés vus en ligne.
 L'exposition à la pornographie peut influencer négativement leur perception de la sexualité et des relations.
- **Social** : Les enfants peuvent se sentir isolés ou mal à l'aise dans les interactions sociales après avoir été exposés à des contenus choquants ou violents.
- **Développemental** : Le développement émotionnel et cognitif des enfants peut être perturbé, affectant leur croissance et leur apprentissage.

3.3.3. Comment prévenir l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés ?

Il est nécessaire de préserver nos enfants de ce type de contenu, pour cela, des applications telles que Google Family Link offrent des outils pour gérer et surveiller l'utilisation des appareils numériques par leurs enfants.

Prévenir l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés avec Google Family Link

Google Family Link est un outil puissant pour aider les parents à gérer et surveiller l'utilisation des appareils numériques par leurs enfants. Voici comment utiliser Family Link pour prévenir l'exposition des mineurs aux contenus inappropriés.

POUR LES ENFANTS

Pour protéger les enfants des contenus inappropriés, il est essentiel de configurer correctement leurs appareils et d'établir des règles claires dès le départ :

CONFIGURER LES COMPTES

• **Créer un compte Google pour enfants** : Configurez un compte Google spécifique pour votre enfant. Cela vous permet de contrôler et de surveiller l'utilisation de son appareil.

GERER LES APPLICATIONS

- Approvisionnement et téléchargement d'applications : Utilisez Family Link pour approuver ou bloquer les applications que votre enfant souhaite télécharger à partir du Google Play Store. Vous pouvez également fixer des restrictions d'âge pour les applications.
- Filtrage des contenus Web : Activez SafeSearch pour bloquer les résultats de recherche inappropriés sur Google. Utilisez également l'application Family Link pour filtrer les contenus web.

LIMITER LE TEMPS D'ECRAN

• **Paramètres de temps d'écran** : Définissez des limites de temps d'écran quotidiennes pour chaque appareil. Cela aide à réduire le temps passé en ligne et à minimiser l'exposition aux contenus inappropriés.

RAPPORTS D'ACTIVITE

• **Surveillance des activités** : Consultez les rapports d'activité hebdomadaires ou mensuels pour voir combien de temps votre enfant passe sur chaque application. Cela vous permet de détecter tout usage excessif ou suspect.

POUR LES PARENTS

Pour les parents, il est nécessaire de rester engagé et vigilent, voici quelques conseils pour éviter que votre enfant ne soit exposé aux contenus inappropriés :

PARAMETRER LES CONTROLES PARENTAUX

• **Configurer les contrôles** : Dans l'application Family Link, allez dans les paramètres de votre enfant pour configurer les contrôles parentaux. Vous pouvez bloquer des applications spécifiques, restreindre le contenu et gérer les paramètres de confidentialité.

SURVEILLANCE ACTIVE ET AJUSTEMENTS

• Vérification régulière : Vérifiez régulièrement les activités de votre enfant sur ses appareils pour vous assurer qu'il ne soit pas exposé à des contenus inappropriés. Ajustez les paramètres si nécessaire.

COMMUNICATION ET EDUCATION

- **Dialogue ouvert** : Discutez régulièrement avec votre enfant de ses expériences en ligne et des dangers. Encouragez-ls à parler s'il voit quelque chose qui le met mal à l'aise. Prenez le temps de choisir avec lui ce qu'il va regarder en fonction de son âge lui expliquer pourquoi.
- Éducation sur la sécurité en ligne : Enseignez à votre enfant les bonnes pratiques de sécurité en ligne, comme ne pas partager d'informations personnelles et savoir comment signaler des contenus inappropriés.
- **Référez-vous aux pictogrammes** -10,-12,-16... pour vous permettre de vous repérer.

MISE EN PLACE DE REGLES CLAIRES

• Établir des règles d'utilisation : Définissez des règles claires sur l'utilisation des appareils, comme les heures de coucher sans écrans et les types de contenus autorisés.

3.3.4. Ressources et assistance

Il existe diverses ressources et assistances pour vous aider à mieux comprendre les enjeux et l'importance de la protection de l'enfant contre les contenus inappropriés, voici quelques exemples :

Net Écoute :

- Numéro vert : 0800 200 000
- Site Web : <u>Net Écoute</u> : Ligne d'assistance pour les jeunes confrontés à des problèmes liés à l'utilisation d'Internet.

E-Enfance :

• Site Web : <u>E-Enfance</u> : Association fournissant des ressources et du soutien pour les enfants et les parents concernant l'usage sécurisé et responsable des technologies.

Vous pouvez aussi vous référer au site : <u>Vos ressources - Je protège mon enfant dans son usage des</u> <u>écrans (jeprotegemonenfant.gouv.fr)</u>, qui propose des ressources pertinentes quant aux usages par les enfants, des appareils numériques.

3.4. Le guide sur la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran

On assiste ces dernières années à la multiplication du nombre d'écrans dans les foyers, si cela peut être une source de divertissement et d'informations pour les enfants, il y a aussi le risque d'un usage excessif ou mal maîtrisé par les enfants. La surexposition comme l'exposition précoce ont des effets néfastes sur la santé physique et/ou psychologique des enfants, d'où l'importance de porter une grande attention à ce phénomène

3.4.1. Qu'est ce que la surexposition ou l'exposition précoce des utilisateurs d'écran ?

Avant d'identifier ces deux phénomènes, il est important d'en donner une définition :

La surexposition

Il s'agit de manière globale, du fait pour les enfants, de passer un temps excessif devant des écrans, que ce soit téléphones, tablettes, ordinateurs ou télévisions. Toutefois, la définition va au-delà d'une simple question de temps : c'est encore une question d'équilibre entre une variété d'activités.

L'exposition précoce des utilisateurs d'écran

Nous parlons d'exposition précoce des utilisateurs d'écrans lorsque des jeunes enfants sont exposés à des technologies numériques alors qu'ils ne sont pas encore suffisamment matures pour les gérer de manière appropriée. Cette exposition précoce affecte leur développement global.

3.4.2. Quels sont les impacts d'une surexposition ou d'une exposition précoce?

Les effets néfastes d'une surexposition ou d'une exposition précoce s'observent dans les impacts que ces phénomènes ont sur les différents aspects de la santé et du développement des individus. Voici quelques impacts d'une surexposition ou d'une exposition précoce aux écrans :

Impacts sur la santé physique

- Fatigue oculaire ;
- Migraines;
- Mauvaise posture;
- Surpoids lié à l'inactivité.

Impacts sur la santé mentale

- Troubles de l'attention ;
- Incapacité à se concentrer;
- Agitation ;
- Anxiété;
- Comportements addictifs.

Impacts sur le développement social et émotionnel

- Une interaction limitée avec autrui ;
- Ralentissement du développement des compétences sociales ;
- Réduction de la capacité des enfants à comprendre et gérer leurs émotions.

3.4.3. Quels sont les moyens pour prévenir la surexposition ou l'exposition précoce ?

Si vous constatez que votre enfant passe beaucoup de temps devant les écrans, des méthodes et des moyens existent pour prévenir et limiter la surexposition ou l'exposition. En utilisant des outils comme Family Link, ou d'autres applications de contrôle parental, en adaptant les équipements et en établissant des règles d'utilisation, vous pourrez mieux prévenir et éviter ces problèmes :

Utilisation de Google Family Link et autres outils

- **Création d'un compte enfant** : Configurez un compte Google spécifique pour votre enfant via Family Link pour gérer ses activités en ligne et hors ligne.
- **Gestion du temps d'écran** : Définissez des limites de temps d'écran quotidiennes et configurez des plages horaires spécifiques pour l'utilisation des appareils.
- **Filtrage des contenus** : Activez les filtres de contenu pour bloquer l'accès aux sites inappropriés et surveillez les applications téléchargées par votre enfant.

Adaptez les équipements

Le psychanalyste Serge Tisseron a développé la **règle 3-6-9-12** qui est la suivante : pas de télévision avec 3 ans, pas de console de jeu personnelle avant 6 ans, pas d'internet non accompagné avant 9 ans et pas de réseaux sociaux avant 12 ans.

Établissement de routines équilibrées

- Heures de Coucher sans écrans : Établissez des heures de coucher sans écrans pour favoriser un sommeil de qualité et réduire les perturbations liées aux écrans avant de dormir.
- Activités alternatives : Encouragez des activités hors écran comme le jeu en plein air, la lecture, les arts créatifs et les jeux de société pour diversifier les intérêts de vos enfants.
- Instaurez des moments et des lieux sans connexion
- Incitez votre enfant à faire des pauses

Communication et modèle de comportement

- **Dialogue ouvert** : Discutez avec vos enfants des raisons pour limiter le temps d'écran et des alternatives enrichissantes comme les activités familiales et les sports. Expliquez à votre enfant le rôle de la dopamine et de la mélatonine qui son stimulées par les écrans et qui justifie le besoin de limiter leur usage à certains moments de la journée.
- **Modèle de comportement** : Montrez l'exemple en utilisant vous-même les technologies de manière responsable et en participant activement à des activités hors écran.

3.4.4. Ressources et solutions

Il existe aussi diverses ressources et solutions pour vous aider face à la surexposition ou l'exposition précoce aux écrans. Voici quelques exemples :

Support professionnel

 Consultation avec des experts : Envisagez de consulter des professionnels de la santé mentale ou des éducateurs pour obtenir des conseils sur la gestion du temps d'écran et des stratégies éducatives adaptées.

Ressources en ligne

- **Guides et articles** : Utilisez des ressources en ligne comme des guides sur l'utilisation sécuritaire des technologies et des forums de soutien pour les parents.
- **E.enfance-3018**: Renseignez-vous sur cette plateforme qui propose d'agir contre le harcèlement et les violences numériques.

Chapitre 4 - Déclaration de conformité

Pour consulter la déclaration de conformité de l'Appareil, veuillez visiter notre site web à l'adresse suivante

https://www.honor.com/global/legal/certification/

ensuite, tapez le nom du modèle de l'Appareil indiqué sur l'emballage du produit dans le champ de saisie « Please enter the product model name ! », et cliquez le bouton « SUBMIT » .

(A titre d'exemple, pour illustrer l'emplacement du nom de modèle)



A titre d'exemple, pour le nom du modèle illustré ci-dessous comme « XXX-XXXX », veuillez taper « XXX-XXXX» dans le champ de saisie pour rechercher la « déclaration de conformité » correspondante, dont le nom du fichier sera "XXX-XXXX Control Parental FR DOC"

A titre informatif uniquement, le nom du modèle peut varier légèrement d'un modèle à l'autre. Veuillezvous référer à l'emballage spécifique du produit afin d'obtenir des informations précises sur le nom du modèle.